

## 8 Société et Culture

## Ici et ailleurs

•Enseignement supérieur  
Deux enseignants de  
l'UOB promus au Cames



Photo : AJT

Le département d'Histoire et archéologie de l'Université Omar Bongo (UOB), le Comité d'aide aux cahiers d'histoire et archéologie (Cacha), ainsi que les étudiants dudit département, ont organisé, samedi dernier, à l'UOB, une journée de congratulation des deux promus, à la session du Cames de juillet 2016. A savoir, le Pr Jean François Owaye, responsable du Master et du Doctorat relations internationales, spécialiste de l'histoire militaire et de défense, porté au grade de professeur titulaire d'histoire contemporaine. Et le Pr Abraham Zephirin Nyama à celui de maître de conférence en histoire de société et civilisations africaines.

•Harry Potter

**Les raisons d'un succès**  
Vendue à plus de 450 millions d'exemplaires dans 200 pays, la saga Harry Potter passionne toujours, 20 ans après la sortie du premier de ses sept tomes. Un succès d'abord dû à la qualité de l'histoire, selon deux spécialistes interrogés par l'AFP. Si "Harry Potter continue à très bien se vendre et à être très bien lu", c'est avant tout parce que "c'est réussi, c'est une vraie œuvre", tranche Marie Lallouet, rédactrice en chef de "La revue des livres pour enfants" de la Bibliothèque nationale de France.

•Mode

**Des hommes en jambes à l'air**



Photo : AFP

Au moment où, en pleine canicule, des conducteurs de bus français et des écoliers anglais protestaient, en jupes, contre l'interdiction de porter bermudas ou shorts, les mannequins ont pu sereinement aérer leurs jambes sur les podiums parisiens. Thom Browne a même fait défiler des hommes d'affaires en vestes de costume portant jupes et talons hauts.

Rassemblés par P.M.M &amp; AJT

## Santé/Mise sous bons de caisse des salaires des agents

## Le processus est en cours

R.H.A

Libreville/Gabon

**L'OPÉRATION** de mise sous bons de caisse des salaires des agents du ministère de la Santé et des Affaires sociales prend forme. Dimanche dernier, les équipes chargées de la mise en œuvre de cette opération étaient réunies au ministère de la Fonction publique, pour procéder à la redistribution en fonction des provinces. Ce, en présence des directeurs régionaux de Santé, qui ont fait le déplacement pour les récupérer, avant de procéder à la dis-

tribution dès ce mardi matin.

Cette décision prise par le ministre de la Fonction publique, Jean-Marie Oganaga, vise, d'une part, à contrôler la présence au poste de chaque agent et connaître la taille réelle de chaque structure administrative.

D'après les indications fournies par cette administration en charge de cette opération, après la mise à jour de toutes les informations inhérentes au bon fonctionnement de cette entité, les agents dont le service aura été justifié seront immédiatement remis dans leurs modes de règlement habituel, dès le mois de juillet prochain. Par contre, les autres seront maintenus sous bons de caisse, voire suspendus dès le même mois s'il n'y a ni reprise de service, ni identification claire de leurs positions. Le directeur régional de Santé (DRS) de l'Estuaire,



Photo : R.H.A

Des agents de la Fonction publique procédant à la distribution des bons de caisse, dimanche, à Libreville.

Félicité Mbeng Mba, épouse Engone a justifié cette opération, en précisant : « elle n'est pas seulement une sanction, mais elle permet aussi de nettoyer le fichier, dans la mesure où il y a des agents affectés mais qui ne prennent pas leurs postes ».

Le DRS de Libreville-Owendo, Dr Ndzenghe, a, quant à lui, invité les responsables des structures sanitaires et médecins-chefs de sa circonscription, à se rendre dans les différents sites retenus pour la réception des bons de caisse : Centres hospitaliers d'Owendo et d'Angondjé, Centre médical de Nzeng-Ayong, secrétariat général du ministère de la Santé et Institut national de formation et d'actions sanitaires et sociales (INFASS).

« Tous les responsables doivent se munir de la liste de leurs agents, puis apporter la liste du personnel présent au poste ce mardi matin », a instruit le Dr Ndzenghe.

## Réaction du Synaps

## " Nous avons décidé de ne pas prendre leurs bons de caisse "

R.H.A

Libreville/Gabon

**SUITE** à la décision du ministre de la Fonction publique de mettre les agents des départements ministériels de la Santé et des Affaires sociales sur bons de caisse, le secrétaire général du Syndicat national des personnels de santé (Synaps) a aussitôt réagi, au nom des adhérents : « Nous avons décidé de ne pas prendre leurs bons de caisse. L'assemblée générale a décidé de regrouper tous les bons de caisses et de les retourner à



Photo : R.H.A

Serges Mickala Moundounga, SG Synaps, en colère contre la décision du ministère de la Fonction publique de mettre les agents de son département sous bons de caisse.

la Fonction publique. Nous estimons que nous ne méritons pas ce traitement de

mise sous bons de caisse infligé par le ministre de la Fonction publique », a fustigé

Serges Mickala Moundounga.

Le responsable syndical juge cette décision "inique", d'autant que la suspension de la grève était déjà en vue, et que le service minimum "est assuré avec largesse". « Le ministre de la Fonction publique a écrit au Premier ministre, en lui annonçant que les agents de la Santé et des Affaires sociales seront mis sur bons de caisse. Aucun des deux ministres n'a été informé de cette décision unilatérale. Ce jour où il adresse cette même correspondance, nous avons rendez-vous pour mettre en place une commission qui nous conduirait à la suspension de la

grève avec les différentes parties. Quelques heures après, il nous a été annoncé l'absence du ministre de la Fonction publique à cette réunion. Une attitude qui a même surpris ses collègues et les partenaires sociaux présents pour la rencontre. Il n'a pas attendu la prochaine rencontre durant laquelle nous comptons suspendre la grève, mais plutôt on nous apprend que nous serons sous bons de caisse. Cette décision vient compliquer les choses. En somme, nous ne prendrons pas ces bons de caisse pour nous faire entendre », a dit avec insistance le porte-parole du Synaps.

## Transports terrestres/Formation professionnelle des transporteurs

## Le Syltteg dénonce une "escroquerie"

Anita J. TSOUMBA

Libreville/Gabon

**LA** mesure prise par la direction générale des Transports terrestres (DGTT), instituant une formation professionnelle des conducteurs de véhicules affectés au transport public routier de personnes ou de marchandises, est jugée "illégal, contraignante et inacceptable" par le Syndicat libre des transporteurs terrestres du Gabon (Syltteg). C'est au cours d'une assemblée générale, tenue samedi dernier à l'école publique de Mont-Bouët, à Libreville, que les chauffeurs ont dit "Non" à cette initiative. « Nous nous opposons, avec la dernière énergie, aux dernières mesures prises par la direction générale des Transports terrestres relatives à la formation professionnelle qu'ils ont initiée. Il y a là quelque chose d'illégal ! Une arnaque mise en place pour faire main basse sur l'argent des transporteurs », a dénoncé le président du Syltteg, Jean Robert Menie.

De nombreuses causes sont avancées pour justifier ce refus catégorique. Au nombre desquelles le manque d'une



Photo : R.H.A

Jean Robert Menie (c) dirigeant la rencontre...

concertation véritable avec les centrales syndicales actives et l'absence d'un cadre juridique faisant état d'un diplôme en sus du permis de conduire, pour exercer le métier de conducteur terrestre. « Le décret 0095 organisant le fonctionnement et l'exercice de la fonction de transporteur parle de test d'aptitude et d'une carte de transporteur, qui fait suite à ce test. Non pas d'un diplôme obtenu à la suite d'une formation professionnelle. Le permis de conduire est le seul diplôme pour le conducteur d'un véhicule à usage de transport », relèvent les syndicalistes.

Aussi, le Syltteg voit-il en cette mesure, "une arnaque financière" concoctée par un groupuscule d'individus au sein du ministère des Transports, et

voulant mettre la main sur l'argent des chauffeurs de taxis, des TM (Transports de marchandises) et autres transporteurs terrestres.

« Au moment où nous voulons aller vers la professionnalisation et la gabonisation du secteur, des gens veulent créer des obstacles et bloquer toute avancée dans ce secteur, en privilégiant l'argent facile au détriment d'une véritable organisation du secteur. 300 000 francs pour une formation de deux semaines, pour plus de 50 000 conducteurs, vous voyez le gain que cela produit ? », a dénoncé M. Menie.

A noter qu'au terme de cette AG, les transporteurs terrestres sollicitent de la tutelle une suspension de cette décision, ainsi qu'une concertation avec l'ensemble des

partenaires sociaux les plus représentatifs, pour qu'une discussion soit engagée sur le sujet.

Le Syltteg envisage d'introduire une demande d'audience au cabinet du ministre dès ce mardi.

